



Rendons  
l'eau à  
sa nature

## SÉANCE DU 22 FEVRIER 2018

### Délibération n° 18/02

**OBJET :**  
**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le **jeudi 22 février** à 18 heures 30, le Comité du **Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'AULNOY – BRUAY - CONDE SUR L'ESCAUT - FAMARS – FRESNES SUR ESCAUT - LA SENTINELLE - MAING – MARLY - MONCHAUX - SAINT SAULVE – VALENCIENNES – VIEUX CONDE**, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Véronique DUPIRE, Présidente du Syndicat.

**Etaient présents** M. Gérard RENARD – M. Jean-Pierre FLORENT - M. Laurent BIGAILLON – M. Agostino POPULIN – M. Grégory LELONG - Mme Véronique DUPIRE – M. Hervé MAILLARD – Mme Valérie FORNIÈS – M. José HENRARD - Mme Sylvie CAREMIAUX – M. Didier SOUDANT - M. Philippe BAUDRIN (départ à 19h24)- M. Jean-Michel DELANNOY – M. Henri DUMOULIN - M. Bernard DE MEYER - M. Stéphane DUJARDIN - M. Loïc RUOL - M. Bernard BROUILLET - M. Guy MARCHANT - M. Jean-Marcel GRANDAME – Mme Geneviève MANNARINO – Mme Caroline DI-CRISTINA

**Etaient absents ou excusés :** Mme Anne GOZE — M. Albert MORTREUX - M. Patrick DRUESNE (donne pouvoir à M. Laurent BIGAILLON) – M. Philippe QUIEVREUX (donne pouvoir à M. Hervé MAILLARD) – M. Leonardo FATIBENE (donne pouvoir à M. Didier SOUDANT) – M. Alain MAMOLO – M. Francis BROUET – M. Gérard POHU – M. Bruno LEBRUN – M. Hervé BROUILLARD – M. Guy BUSTIN.

**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 33**

**Nombre de présents : 22**

**Nombre de votants : 24**

**Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> Février 2018**

**Secrétaire de séance : Madame Valérie FORNIÈS**



Vu les articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités, qui disposent que l'exécutif présente à l'organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), qui prévoit notamment que le Débat d'Orientation Budgétaire doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du comité syndical ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2018 annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 15 février 2018 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Michel DELANNOY, Vice-Président aux finances,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **De prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ADOpte A LA MAJORITE**  
**(1 abstention M. Bernard Brouillet)**

Fait et délibéré à Marly, les jours, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Véronique Dupire".

Véronique DUPIRE

